

monastère de l'ordre de St-Basile le Grand, sous la direction bienveillante du Rme Père Filas, supérieur majeur ou Prohégumène des Rds Pères Basiliens, afin qu'ils se préparent à passer au rite Ruthène.

Nous sommes heureux de continuer dans cette voie avec la haute approbation que Nous a donnée, le 25 mai dernier, Sa Sainteté Pie X. Son Eminence l'Illme Cardinal Gotti, préfet de la Propagande, Nous a aussi beaucoup encouragé, et il pense, comme Nous, que c'est le moyen de maintenir ces peuples dans la foi, puisqu'il est si difficile d'obtenir des prêtres Ruthènes de Galicie.

Nous ne savons pas ce que le Saint-Siège décidera au sujet d'un évêque Ruthène pour le Canada, car on Nous a dit, à Rome, que rien n'était encore réglé; mais ce qui est certain, c'est que les Ruthènes doivent se montrer catholiques, avant tout, en inscrivant le terrain d'église, *non au nom d'un comité laïque indépendant du prêtre et de l'évêque*, ce qui n'est autre chose que le système Protestant de notre pays, ou les Cultuelles de France; mais au nom d'une corporation religieuse dont l'évêque ou l'archevêque soit le premier chef dans le diocèse. Pour les catholiques, les églises et les terrains d'églises appartiennent, d'abord, au Pape, et les évêques latins ou grecs n'en sont que les administrateurs, puisqu'il leur faut un indult du Pape pour en disposer. Mettre un terrain d'église au nom d'un simple comité de laïques, c'est donc un acte de schisme, et Nous savons, par expérience, que ces comités d'église appellent le prêtre qui leur plaît, et c'est ainsi que des prêtres schismatiques, ou des apostats prêtres, ou même de simples laïques payés par des protestants, ont célébré la messe, ou présidé des cérémonies religieuses dans des églises où des prêtres catholiques, en union avec l'archevêque, avaient dit la sainte messe. Etre à la merci d'un comité d'église, c'est être sur le chemin du schisme. Pour rassurer les Ruthènes, Nous pouvons les assurer publiquement de trois choses: la première, est qu'ils n'ont rien à craindre pour leur rite qui doit être non seulement maintenu, mais protégé et défendu, au besoin, par les évêques latins;

La seconde est qu'il ne peut pas être question de dîmes proprement dites pour les Ruthènes, non plus que pour les autres catholiques, mais il s'agit simplement du *support du prêtre* selon les moyens d'un chacun;

La troisième, est que si un évêque Ruthène est nommé par le St-Siège, Nous serons heureux de lui transférer les terrains placés au nom de la corporation archiépiscopale ou d'une corporation paroissiale, et Nous savons que les Rds Pères Basiliens s'entendront très bien avec lui s'il s'agit de transfert.

Ce qui est important, c'est que les Ruthènes restent unis à Rome, d'abord, en inscrivant les terrains d'églises comme ils doivent le faire en bons catholiques, et ensuite, en ne recevant que des prêtres approuvés par l'évêque du diocèse où ils vivent.